

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers en apprentissage

Ce cursus de niveau IV permet de former des salariés hautement qualifiés capables d'organiser et de gérer divers chantiers paysagers. Ils sont en relation avec les partenaires, les clients et les fournisseurs

Profil



- > Être autonome, mobile
- > Aimer le végétal et les travaux d'aménagement (plantation de végétaux, engazonnement et mise en place d'infrastructures paysagères)
- > Apprécier la technique et les travaux pratiques avec des outils manuels et motorisés (entretien du matériel et des installations, activités cycliques sur le terrain, tâches diverses et minutieuses)
- > S'intéresser à la gestion technico-économique de l'activité
- > Apprécier le travail en équipe (écouter, conseiller, organiser le travail)
- > Être curieux et ouvert aux nouvelles technologies
- > Envie d'une insertion professionnelle rapide ou d'une poursuite d'études

Délivrance du diplôme

Le diplôme du Brevet PRO est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus :

- > L'évaluation certificative est divisée en 12 Unités Capitalisables (UC), qui doivent toutes être acquises indépendamment les unes des autres et sont valables pendant une durée de 5 ans
- > Les UC sont évaluées en première et /ou en seconde année de formation



Organisation de la formation

**2
ans**

- 34 semaines** en entreprise par an y compris congés légaux
- 17 semaines** de regroupement au CFA par an
- 15 jours/15 jours** rythme d'alternance

Conditions d'accès

- > Être issu d'un titre ou diplôme de niveau V (CAP, CAPa, BEP, BEPA, BPA...)
- > Ou être issu d'un autre BAC général ou professionnel (possibilité de parcours individualisé)
- > Avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde
- > Justification d'1 année d'expérience professionnelle effective dans le milieu paysager
- > Justification de 3 années d'expérience professionnelle dans un autre secteur que paysager
- > Signer un contrat d'apprentissage de la durée de la formation
- > Employeur : entreprise du paysage, collectivité territoriale, commune, département...

Candidature

- > Dossier d'inscription au 02 38 95 08 20, via www.cfa-bellegarde.fr
- > Entretien de motivation



Débouchés emplois

- > Ouvrier paysagiste
- > Maçon du paysage
- > Agent espaces verts en collectivité
- > Entrepreneur du paysage
- > Concepteur du paysage
- > Conducteur de travaux en aménagements paysagers



Les de notre CFA

- > Une expertise reconnue par les professionnels pour ses formations en aménagements de l'espace, de la production des végétaux à l'aménagement paysager et la commercialisation. (CAP, BAC PRO, BTS, formation professionnelle et continue)
- > L'apprentissage d'un métier
- > Une région où tous les métiers d'aménagement de l'espace sont représentés
- > Des partenariats avec des acteurs de la filière du végétal, impliqués dans la formation et le recrutement (Entreprises, Collectivités, CAP Filières, centres d'études techniques, station expérimentale du CDHR Centre Val de Loire)
- > Un établissement doté de serres entièrement automatisées, de plateaux techniques et d'un arboretum
- > La participation à des concours d'excellence (Meilleur apprenti de France, Olympiades des métiers, Concours de reconnaissance des végétaux...)
- > Un CFA à taille humaine, partenaire formation depuis plus de 40 ans en apprentissage
- > Des pratiques pédagogiques innovantes, diversifiées renforcées par des sorties sur le terrain
- > Des projets en lien avec des programmes d'échanges à l'international
- > Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- > Dispositif de formation individualisée adaptée à chaque candidat

Poursuites d'études

- > Certificats de spécialisation
- > Brevet Professionnel dans une option voisine
- > BAC Pro dans une option voisine
- > BTSA (Aménagements Paysagers, Production Horticole, Technico-commercial « Jardin et Végétaux d'Ornement », « Agrofournitures »...) pour les meilleurs dossiers
- > Formation continue



Contenu de la formation

Des unités capitalisables générales

- Accompagnement du projet personnel et professionnel
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Culture scientifique et technologique (Mathématiques, Informatique)
- Aménagements paysagers

Des unités capitalisables professionnelles

- Projet professionnel, droit du travail
- Fonctionnement d'une entreprise
- Connaissance du végétal, machinisme
- Arrosage intégré
- Utilisation et entretien du matériel
- Technique des aménagements paysagers (végétaux et infrastructures)

Des unités capitalisables techniques

- Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux
- Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien d'infrastructures paysagères

Des unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE)

- Sécurité et conduite d'engins
- Choix et utilisation des végétaux

*Le titulaire du diplôme obtient sur demande individuelle auprès de la DRAAF, le Certiphyto correspondant à sa formation.
Délivrance d'une attestation de conduite ayant valeur de CACES*